



Compte rendu de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait de Montérégie-Ouest,
tenue le 29 février 2024
à compter de 10h00 au Centre communautaire de Saint-Rémi.

53 productrices et producteurs assistent à l'assemblée. Peter Strebel, président du conseil régional, souhaite la bienvenue à tous les participants. Il présente Jacques Lafortune et Geneviève Rainville, respectivement 2^e vice-président et directrice générale des Producteurs de lait du Québec.

Sont également présents, à titre d'invités, plusieurs employés des Producteurs de lait du Québec et intervenants du secteur laitier. Catherine Turgeon agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE PAR LE PRÉSIDENT

L'assemblée est ouverte à 10h10 et l'avis de convocation est jugé conforme sur proposition formulée par André Séguin et appuyée par Ana Maria Martin.

Les directives sont données pour que tous les participants puissent accéder aux documents d'assemblée en ligne, seule une copie papier du cahier des résolutions est remise.

2. LECTURE ET ADOPTION DES RÈGLES DE PROCÉDURES ET NOMINATION DES SCRUTATEURS

Sur proposition formulée par André Séguin et appuyée par Mario Van Rossum, les règles de procédures sont adoptées.

Sur proposition formulée par Mario Van Rossum et appuyée par Ana Maria Martin, les scrutateurs nommés sont Andréanne Poissant de Financement agricole Canada, et Benoit Bourguoin des Producteurs de lait du Québec.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est lu et adopté sur proposition de Patrick Parent, secondé par Dominic Parent. Il se lit comme suit :

1. Ouverture de l'Assemblée et mot de bienvenue par le président;
2. Lecture et adoption des règles de procédures et nomination des scrutateurs;
3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour;
4. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale annuelle 2023 et suivi aux résolutions;
5. Rapport d'activités 2023;

6. Présentation du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023;
7. Adoption du rapport des élections des représentants de secteurs;
8. Élection des délégués à l'assemblée générale des Producteurs de lait du Québec;
9. État d'avancement des travaux concernant les capacités de transformation;
Présentation et période de questions;
10. Concours Lait'Xcellent 2023 – présentation des lauréats;
11. Activité de reconnaissance des administrateurs sortants;
Dîner;
12. Allocutions de M. Peter Strebel, président des PLMO et de M. Jacques Lafortune, 2^e vice-président des PLQ, suivies d'une période de questions;
13. Étude des résolutions;
14. Marché des crédits carbone ;
Présentation et période de questions;
15. Varia;
16. Levée de l'assemblée.

4. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023

Sur proposition formulée par André Séguin et appuyée par Christian Giroux, le procès-verbal de l'Assemblée du 23 février 2023 est jugé conforme et adopté tel que rédigé.

Le suivi aux résolutions est présenté.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Après avoir été présenté, le rapport d'activités de l'année 2023 est adopté tel que rédigé, sur proposition formulée par Réjean Bessette et appuyée par Guido Govaerts.

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Après avoir été présenté, le rapport financier de l'année 2023 est adopté tel que rédigé, sur proposition formulée par Michel Lord et appuyée par Mathieu Guertin.

7. ADOPTION DU RAPPORT DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE SECTEURS

Sur proposition formulée par Jérémie Mercier et appuyée par Dominic Parent, le rapport d'élection des représentants de secteurs est adopté.

8. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS À L'AGA DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC

Les explications sur le processus d'élection des délégués de Montérégie-Ouest à l'AGA des Producteurs de lait du Québec sont données et les membres proposent les candidatures.

Sur proposition formulée par Réjean Bessette et appuyée par Hugo Deland, il est résolu de nommer en bloc les 9 membres du conseil régional comme délégués, soit :

Peter Strebel, Ghislain Campeau, Christian Giroux, Ana Maria Martin, Justin Bessette, Jason Erskine, Élisabeth Bigras, Dominic Parent et Patrick Parent.

Substituts

Secteur Beauharnois-Salaberry

Sur proposition formulée par Dominic Parent et appuyée par Patrick Parent, Maxime Verner est proposé à titre de substitut.

Sur proposition formulée par Patrick Parent et appuyée par Dominic Parent, Gaby Dubuc est proposée à titre de substitut.

Secteur Haut-Richelieu

Sur proposition formulée par Ana Maria Martin et appuyée par Michel Lord, Guy Roy est proposé à titre de substitut.

Sur proposition formulée par Guido Govaerts et appuyée par Mario Van Rossum, Carol Venneman est proposée à titre de substitut.

Sur proposition formulée par Ana Maria Martin et appuyée par Mathieu Guertin, Mario Van Rossum est proposé à titre de substitut.

Secteur Haut-Saint-Laurent

Sur proposition formulée par Jason Erskine et appuyée par Mathieu Vincent, Walter Kessler est proposé à titre de substitut.

Sur proposition formulée par Jason Erskine et appuyée par Mathieu Vincent, Regula Estermann est proposée à titre de substitut.

Secteur Roussillon/Jardins-de-Napierville

Sur proposition formulée par Christian Giroux et appuyée par Samuel Grégoire, Alain Lestage est proposé à titre de substitut.

Secteur Vaudreuil-Soulanges

Sur proposition formulée par André Séguin et appuyée par Ghislain Campeau, Émilie Therrien est proposée à titre de substitut.

9. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX CONCERNANT LES CAPACITÉS DE TRANSFORMATION

Geneviève Rainville, directrice générale des PLQ présente une mise à jour des capacités de transformation du lait écrémé. Elle fait état de l'impact financier de la disposition du lait écrémé sur le revenu des producteurs et rappelle les démarches qui ont mené à la création du Programme de croissance des marchés (PCM), notamment les décisions prises à l'échelle nationale relativement au financement de ce programme par les producteurs.

Une période de questions suit la présentation de Mme Rainville.

10. DÉVOILEMENT DES GAGNANTS AU CONCOURS LAIT'XCELLENT 2023

Après un rappel des critères du concours, les noms des 3 gagnants régionaux sont dévoilés:

Médaille d'or	Ferme E. Fankhauser inc.
Médaille d'argent	Ferme Estermann inc.
Médaille de bronze	Ferme D.G. Bourdeau inc.

Un certificat et un chèque seront remis aux lauréats par les membres du conseil régional.

11. ACTIVITÉ DE RECONNAISSANCE DES ADMINISTRATEURS SORTANTS

L'implication de Christian Riendeau (2 ans), Guy Roy (18 ans) et André Séguin (22 ans) au sein du conseil régional des Producteurs de lait de Montérégie-Ouest est soulignée. Un cadeau leur est remis à titre de reconnaissance.

Les membres profitent de l'occasion pour observer une minute de silence à la mémoire de Jérémie Riendeau, fils de Christian.

12. ALLOCUTIONS DE M. PETER STREBEL, PRÉSIDENT DES PLMO ET DE M. JACQUES LAFORTUNE, 2^e VICE-PRÉSIDENT DES PLQ

MM. Strebel et Lafortune adressent leur message aux participants. Ils soulignent tout le travail de l'organisation des Producteurs de lait du Québec et des partenaires à l'échelle nationale. Ils abordent plusieurs sujets dont le prix du lait, l'évolution des marchés, le chantier pour la mise à niveau des technologies de l'information au sein des PLQ, le projet de Loi C-282 et l'exercice de planification stratégique.

Une période de questions suit les allocutions.

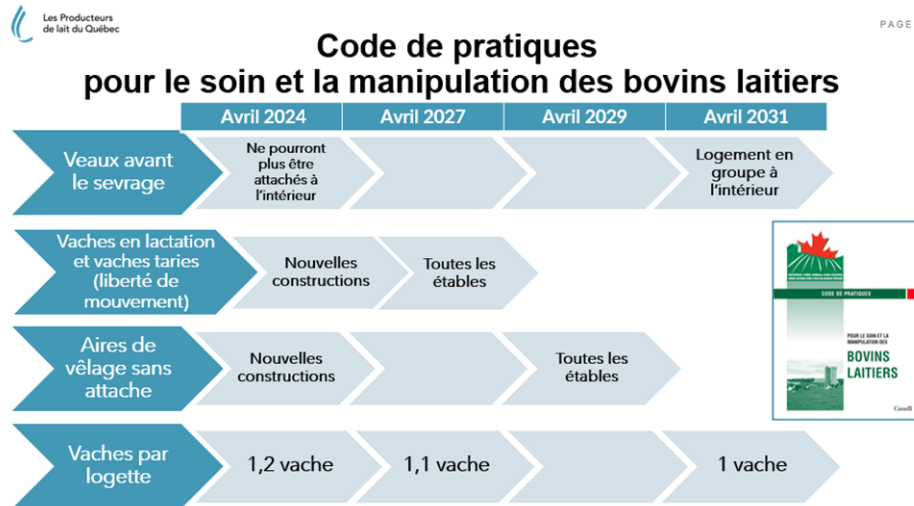
13. ÉTUDES DES RÉOLUTIONS

Sur proposition formulée par Ana Maria Martin et appuyée par Élisabeth Bigras, la résolution suivante est mise à l'étude :

1. CODE DE PRATIQUES POUR LE SOIN ET LA MANIPULATION DES BOVINS LAITIERS – REPORT DE L'ÉCHÉANCE DU 1^{ER} AVRIL 2027

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2024, du nouveau Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers;

CONSIDÉRANT le calendrier de mise en œuvre des nouvelles exigences du Code, en lien avec le logement des animaux;



CONSIDÉRANT que suivant ce calendrier, l'obligation d'offrir la liberté de mouvement aux vaches en lactation et vaches tarées s'appliquera le 1^{er} avril 2027;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, le comité chargé de la révision du Code n'a pas encore défini la liberté de mouvement, notamment en termes de durée et de fréquence;

CONSIDÉRANT que cette exigence figure parmi celles qui nécessiteront les investissements les plus importants sur les fermes laitières québécoises, d'où l'importance de bien en maîtriser les paramètres;

CONSIDÉRANT le contexte économique dans lequel évoluent les fermes laitières québécoises présentement : taux d'intérêts élevés, rareté de la main-d'œuvre dans le secteur de la construction, coût élevé des matériaux et délai d'attente pour l'obtention des permis de construction;

CONSIDÉRANT que le Code et ses exigences reflètent la conception qu'a la société canadienne des meilleures pratiques en matière de soin des animaux;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens, le soutien des gouvernements du Québec et du Canada est une condition sine qua non pour financer les investissements requis pour la mise en conformité des fermes laitières aux exigences du Code;

L'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait de Montérégie-Ouest demande :

Aux Producteurs de lait du Québec :

- De faire les représentations nécessaires auprès du comité chargé de la révision du Code pour repousser l'échéance du 1^{er} avril 2027 et laisser une période d'au moins 3 ans entre la publication des conditions liées à la liberté de mouvement et l'entrée en vigueur de ces conditions;
- De revendiquer auprès du MAPAQ le retour du *Plan de soutien aux investissements en agriculture contribuant à l'adaptation des entreprises en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique* ou tout autre programme de soutien pour la mise en conformité des fermes laitières aux exigences du Code, ces programmes devant obligatoirement :
 - être dotés d'une enveloppe financière suffisante pour soutenir significativement tous les besoins liés à la conformité;
 - demeurer accessibles à l'ensemble des entreprises, sans égard à leur taille, jusqu'à la fin des projets.

Après discussion sur la résolution, le président appelle le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Sur proposition formulée par André Séguin et appuyée par Michel Lord, la résolution suivante est mise à l'étude :

2. BONIFICATION DU PROGRAMME AGRI-FRANCISATION

CONSIDÉRANT que les travailleurs étrangers temporaires (TET) à l'emploi des entreprises agricoles ont accès, depuis 2019, au programme AgriFrancisation;

CONSIDÉRANT l'objectif du programme qui consiste à *favoriser l'intégration, le maintien en emploi, le développement de compétences et la polyvalence au travail de personnes parlant peu ou pas le français, en offrant une formation de francisation en milieu de travail sur mesure dans des entreprises agricoles;*

CONSIDÉRANT les avantages de ce programme, pour les travailleurs et les employeurs, en lien avec la maîtrise de la communication orale et écrite en français, la familiarisation avec le vocabulaire du secteur de l'emploi, la maîtrise du calcul en français, le maintien en emploi des participants et la hausse de l'efficacité et de la productivité des entreprises;

- CONSIDÉRANT** que le programme donne accès aux travailleurs à des cours de français dispensés, sans frais, sur leur lieu de travail;
- CONSIDÉRANT** toutefois que l'accès au programme est limité à 2 sessions de 40 heures par travailleur en raison du budget dédié au programme;
- CONSIDÉRANT** qu'une formation de 80 heures est jugée insuffisante par les employeurs agricoles pour l'apprentissage des bases de la langue française;

L'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait de Montérégie-Ouest demande :

Aux Producteurs de lait du Québec et à la Fédération de l'UPA de la Montérégie :

- De travailler avec AgriCarrières pour définir le nombre d'heures optimal requis pour que les travailleurs inscrits au programme AgriFrancisation maîtrisent suffisamment le français;
- De faire les représentations nécessaires pour que le budget du programme AgriFrancisation couvre les besoins en formation.

Après discussion sur la résolution, le président appelle le vote.

La résolution est adoptée à la majorité.

Sur proposition formulée par Mathieu Guertin et appuyée par Jérémie Mercier, la résolution suivante est mise à l'étude :

3. COMPTAGE BACTÉRIEN - TRAITEMENT DES RÉSULTATS ÉLEVÉS ET/OU HORS NORME

- CONSIDÉRANT** l'obligation de rencontrer les normes de qualité du lait définies dans les conventions de mise en marché du lait;
- CONSIDÉRANT** que le producteur contrôle la qualité du lait principalement par le bon fonctionnement de ses équipements, la propreté de ses installations, la santé de son troupeau et l'analyse de ses résultats de qualité;
- CONSIDÉRANT** qu'il est su et reconnu par tous les intervenants de l'industrie que l'échantillon de qualité passe par plusieurs mains dès le moment où il est prélevé;
- CONSIDÉRANT** qu'en raison de la nature fragile de cet échantillon, des protocoles sont en place tout au long de la chaîne pour assurer que le résultat d'analyse reflète la qualité du lait livré, mais que ces derniers ne sont pas infaillibles (respect du protocole de prélèvement par l'expert-essayeur, conservation des échantillons à l'usine, etc.);

- CONSIDÉRANT** que des producteurs reçoivent, à l’occasion, des résultats d’analyse en bactéries hors norme ou nettement plus élevés que leur historique;
- CONSIDÉRANT** qu’après vérification, la source du problème n’est pas identifiée à la ferme et souvent, sans intervention, les résultats suivants sont conformes à l’historique de qualité de l’entreprise;
- CONSIDÉRANT** les impacts financiers de ces résultats inexplicables : investissement en temps et en argent pour trouver la source du problème (inspection des équipements par le concessionnaire, frais d’analyse vétérinaire, etc.), perte de la prime à la qualité et déclassement au concours Lait’xcellent;
- CONSIDÉRANT** que les producteurs ne peuvent être tenus uniquement responsables d’un résultat élevé ou hors norme au comptage bactérien lorsque tous les paramètres sous leur contrôle sont normaux;

L’assemblée générale annuelle des Producteurs de lait de Montérégie-Ouest demande :

Aux Producteurs de lait du Québec :

- D’inclure aux conventions de mise en marché du lait un protocole visant le retrait d’un résultat au comptage bactérien hors norme, ou plus élevé que l’historique, afin que les résultats rares et inexplicables n’entachent pas le dossier du producteur.

Après discussion sur la résolution, le président appelle le vote.

La résolution est adoptée à la majorité.

Sur proposition formulée par Ana Maria Martin et appuyée par Élisabeth Bigras, la résolution suivante est mise à l’étude :

4. OUTILS DE CONSULTATION DES PRODUCTEURS

- CONSIDÉRANT** la complexité croissante des enjeux de mise en marché du lait et le travail des Producteurs de lait du Québec, et de ses conseils régionaux, pour former et informer leurs membres;
- CONSIDÉRANT** que plusieurs de ces enjeux (surplus de solides non-gras et programme pour la croissance des marchés, accords commerciaux, politique harmonisée du quota, bilan carbone, etc.) ont un impact direct sur le revenu des producteurs de lait et la gestion de leurs entreprises;
- CONSIDÉRANT** la volonté des Producteurs de lait de préserver une vie syndicale dynamique, enrichie par les débats et les échanges de ses membres;

- CONSIDÉRANT** l'importance, pour l'organisation, d'obtenir des mandats clairs de ses membres sur les façons de répondre aux différents enjeux;
- CONSIDÉRANT** le contexte dans lequel évoluent les entreprises laitières : rareté de la main-d'œuvre, surcharge de travail, conciliation travail-famille, arrivée des gestionnaires agricoles de la génération des milléniaux et des Z, etc.
- CONSIDÉRANT** les outils technologiques qui sont à la fois des lieux d'échanges et de débats, et des outils de consultation des producteurs;
- CONSIDÉRANT** que les réunions en personne ne sont plus l'unique modèle à l'aide duquel Les Producteurs de lait du Québec et les conseils régionaux peuvent informer et consulter leurs membres;

L'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait de Montérégie-Ouest demande :

Aux Producteurs de lait du Québec :

- De réévaluer ses façons d'informer, former et consulter ses membres et d'utiliser les outils technologiques pour optimiser leur participation aux orientations et décisions de leur organisation.

Après discussion sur la résolution, le président appelle le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Sur proposition formulée par Jason Erskine et appuyée par Jean Keurentjes, la résolution suivante est mise à l'étude :

5. TRAITEMENT SPÉCIAL DU LAIT ÉCRÉMÉ

- CONSIDÉRANT** que malgré tous les efforts des Producteurs de lait du Québec et des offices du P5 pour placer tout le lait disponible, les volumes ne trouvent pas toujours preneurs;
- CONSIDÉRANT** que les volumes en surplus peuvent être offerts pour l'alimentation animale, notamment aux éleveurs de porcs;
- CONSIDÉRANT** que le lait constitue une bonne source de protéines;
- CONSIDÉRANT** l'intérêt de certains producteurs de lait d'utiliser ces volumes en surplus pour l'alimentation animale;

L'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait de Montérégie-Ouest demande :

Aux Producteurs de lait du Québec :

- D'informer ses membres des conditions relatives à la réception des volumes de lait en surplus et permettre aux producteurs intéressés de s'inscrire sur la liste des lieux de réception.

Après discussion sur la résolution, le président appelle le vote.

La résolution est adoptée à la majorité.

La période d'étude des résolutions est close.

14. MARCHÉ DES CRÉDITS CARBONE

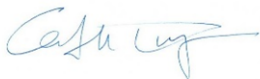
Madame Geneviève Rainville aborde la question des changements climatiques, de leurs conséquences et des défis qu'ils présentent pour la production laitière, notamment la capacité des producteurs de lait à répondre aux préoccupations des citoyens-consommateurs. Elle rappelle l'objectif fixé par les Producteurs laitiers du Canada d'atteindre la carboneutralité en 2050, et fait mention des projets de recherche initiés par les producteurs visant à identifier les meilleures pratiques pour réduire le bilan des émissions carbone à la ferme.

15. VARIA

Des questions et commentaires sont émis en lien avec l'objectif de carboneutralité et le bien-être animal.

16. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 15h50 sur proposition formulée par André Séguin, appuyée par Dominic Parent.



Catherine Turgeon,
Secrétaire



Peter Strebel,
Président